



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

féminisation

Question écrite n° 20843

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du système audiovisuel public français. La constitution d'un grand pôle de plusieurs chaînes nouvelles venant s'ajouter à celui déjà existant regroupé dans France Télévisions est un enjeu majeur pour la mise en oeuvre d'une politique audiovisuelle ambitieuse. L'ouverture d'une chaîne à vocation éducative et d'une autre d'information continue étaient notamment annoncées. Leur création permettrait de donner un nouveau rayonnement à la francophonie et de redéfinir le rôle de la télévision dans sa fonction d'agent de socialisation. Il souhaiterait savoir où en sont ces projets et savoir à quelle échéance ils pourraient aboutir.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le plan de développement des télévisions numériques régionales du groupe France Télévisions. Le contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'Etat en 2001 prévoyait la création de chaînes nouvelles spécifiques à la télévision numérique terrestre. Le Gouvernement a cependant estimé en 2002 que la priorité du groupe France Télévisions n'était pas l'accroissement du nombre de chaînes diffusées mais l'approfondissement des missions de service public des chaînes existantes, en particulier France 2, France 3 et France 5. Les projets de création de chaînes ont donc été abandonnés. Le Gouvernement souhaite donc améliorer dès maintenant les programmes des chaînes existantes en renforçant les moyens alloués à l'accomplissement de leurs missions, tout en conservant l'acquis de stipulations du contrat demeurées applicables : objectifs de gestion et de rationalisation, action en faveur de la création, relations avec le public. La réflexion conduite dans le cadre de la négociation en cours d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens approfondit de ce fait l'objectif de spécificité des programmes des chaînes existantes de France Télévisions en mettant notamment un accent particulier sur l'offre d'émissions de culture et de connaissance, l'accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes et le développement de la part des programmes régionaux sur France 3. En effet, dans le cadre de l'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens, l'objectif de doubler les heures de diffusion régionale de France 3 constitue l'un des axes prioritaires qui sont actuellement à l'étude. France 3 voit donc son rôle de chaîne généraliste de proximité confirmé en cohérence avec la politique générale de décentralisation mise en oeuvre par le Gouvernement. De ce fait, France 3 sera en mesure de demeurer le premier opérateur en matière de télévision de proximité, malgré le développement, au demeurant souhaitable, de chaînes de télévisions locales privées. Ces objectifs correspondent au souhait du Gouvernement de voir davantage affirmée la spécificité des programmes de la télévision publique.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20843

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5059

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9621